

RAPPORT Prix et Qualité du Service Public

ASSAINISSEMENT Colmar Agglomération

cde

Colmarienne
des Eaux



COMMUNES

Bischwihr	Ingersheim	Turckheim
Colmar	Jebsheim	Walbach
Fortschwihr	Muntzenheim	Wettolsheim
Herrlisheim	Porte du Ried	Wickerschwihr
Horbourg-Wihr	Ste Croix-en-Plaine	Wintzenheim
Houssen		

RPQS

2024

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
MODE DE GESTION DU SERVICE	3
NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
VOLUMES ASSAINISSEMENT FACTURÉS AU COURS DE L'EXERCICE	4
NOMBRE D'AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT D'EFFLUENTS D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX USÉES	5
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	5
LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS) EAUX PLUVIALES.....	6
OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.....	7

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

MODALITÉS DE TARIFICATION	9
MODALITÉS DE FACTURATION	11
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 120 m3	12
RECETTES	12
IMPAYÉS.....	12

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

MONTANTS FINANCIERS.....	13
ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	13
AMORTISSEMENTS.....	13
PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX	14

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

TAUX DE DESSERTE PAR DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.....	16
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES	16
CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DÉFINIES AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU.....	19
CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU	19
CONFORMITÉ DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION DU SERVICE AUX PRESCRIPTIONS NATIONALES ISSUES DE LA DIRECTIVE ERU	19
TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'ÉPURATION ÉVACUÉES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA RÉGLEMENTATION.....	19
TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS	19
NOMBRE DE POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE NÉCESSITANT DES INTERVENTIONS FRÉQUENTES DE CURAGE PAR 100 KM DE RÉSEAU.....	20
TAUX MOYENS DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.....	21
CONFORMITÉ DES PERFORMANCES DES ÉQUIPEMENTS D'ÉPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE L'ACTE INDIVIDUEL PRIS EN APPLICATION DE LA POLICE DE L'EAU.....	21
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES.....	21
TAUX DE RECLAMATIONS	22

5. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION

DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITÉ	23
OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	23

1. Caractéristiques techniques du service

Présentation du territoire

En 2024, la Colmarienne des Eaux exploite le service public de l'Assainissement Collectif sur le territoire de Colmar Agglomération, à l'exception des communes de Andolsheim, Niedermorschwihr, Sundhoffen et Zimmerbach.



En outre, la Colmarienne des Eaux exploite le service public des Eaux Pluviales sur le territoire de Colmar Agglomération, à l'exception des communes de Niedermorschwihr et Zimmerbach.

Mode de gestion du service

Le service de l'assainissement collectif de Colmar Agglomération est géré en régie avec un marché de prestations de service.

Nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif

Communes	Nbre Abonnés au 31.12.2024	Var. N / N-1 Abonnés	Nbre Abonnés au 31.12.2023	Nbre Abonnés au 31.12.2022	Nbre Abonnés au 31.12.2021
Bischwihr	520	+6	514	512	502
Colmar	14 781	-6	14 787	14 704	14 585
Fortschwihr	284	+3	281	258	249
Herrlisheim près Colmar	795	+6	789	789	782
Horbourg-Wihr	2 303	+5	2 298	2 279	2 266
Houssen	1 033	+8	1 025	1 018	1 033
Ingersheim	1 751	-2	1 753	1 725	1 699
Jebsheim	650	+5	645	635	625
Muntzenheim	550	+5	545	533	525
Porte du Ried	887	-3	890	869	846
Ste Croix-en-Plaine	1 318	-27	1 345	1 316	1 306
Turckheim	1 582	+20	1 562	1 540	1 524
Walbach	424	-8	432	426	378
Wettolsheim	882	-17	899	889	882
Wickerschwihr	360	+11	349	342	342
Wintzenheim	2 803	-7	2 810	2 795	2 758
TOTAL	30 923	-1	30 924	30 630	30 302

En 2024, le service public de l'eau potable comptait 30 923 abonnés contre 30 924 en 2023.

Le nombre d'abonnements a ainsi diminué d'1 abonné (- 0,003 %).

Volumes Assainissement facturés au cours de l'exercice

Communes	Consommations 2024	Var. N / N-1 %	Consommations 2023	Consommations 2022	Consommations 2021
Bischwihr	47 627 m ³	-7,33 %	51 399 m ³	47 310 m ³	47 379 m ³
Colmar	4 623 837 m ³	-0,89 %	4 665 458 m ³	4 754 475 m ³	4 508 990 m ³
Fortschwihr	30 700 m ³	+14,34 %	26 848 m ³	24 868 m ³	28 821 m ³
Herrlisheim près Colmar	71 482 m ³	-8,42 %	78 054 m ³	70 065 m ³	76 642 m ³
Horbourg-Wihr	291 350 m ³	-7,40 %	314 623 m ³	320 851 m ³	309 611 m ³
Houssen	130 737 m ³	-5,47 %	138 306 m ³	142 347 m ³	128 020 m ³
Ingersheim	261 337 m ³	-5,43 %	276 356 m ³	258 370 m ³	261 767 m ³
Jebsheim	55 096 m ³	-6,62 %	59 004 m ³	62 826 m ³	65 753 m ³
Muntzenheim	50 254 m ³	-4,45 %	52 596 m ³	53 417 m ³	58 411 m ³
Porte du Ried	80 000 m ³	+1,44 %	78 866 m ³	85 049 m ³	80 355 m ³
Ste Croix-en-Plaine	132 085 m ³	-4,17 %	137 843 m ³	135 140 m ³	139 053 m ³
Turckheim	221 110 m ³	-7,94 %	240 181 m ³	221 842 m ³	215 238 m ³
Walbach	38 345 m ³	+13,82 %	33 688 m ³	36 943 m ³	36 018 m ³
Wettolsheim	110 127 m ³	-12,85 %	126 375 m ³	163 850 m ³	121 070 m ³
Wickerschwihr	28 609 m ³	-2,54 %	29 355 m ³	28 918 m ³	30 083 m ³
Wintzenheim	382 700 m ³	-10,62 %	428 203 m ³	448 907 m ³	424 902 m ³
TOTAL	6 555 396 m³	..-2,7 %	6 737 155 m³	6 855 178 m³	6 532 113 m³

Le volume vendu en 2024 est en baisse de **-2,7 %** par rapport à celui de 2023.

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Le nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées est de :

- | | | |
|--------------------------------------|-----|-----------------------------------|
| ⌚ Station d'épuration de Herrlisheim | → 0 | (3 autorisations en cours) |
| ⌚ Station d'épuration de Jebsheim | → 1 | |

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) Assainissement collectif

Au cours de l'année 2024, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau modifiant le linéaire total. Au 31.12.2024 celui-ci est de **473,24 km**.

Principaux travaux réalisés au cours de l'année sur le réseau Assainissement collectif

1. Renouvellement des réseaux et des branchements

- ⌚ COLMAR : Rue de Verdun (entre Sandherr et Henner)

2. Extension des réseaux

- ⌚ COLMAR : Rue des Glaïeuls
- ⌚ SAINTE CROIX-EN-PLAINE : Rue des Bonnes Gens, Rue Ettore Bugatti,
- ⌚ WALBACH : Square Sissler

3. Réhabilitation des réseaux

- ⌚ COLMAR : Rue St Josse, Avenue De Gaulle (secteur Wimpfeling Hohnack), Rue d'Agen,
- ⌚ SAINTE CROIX-EN-PLAINE : Centre-ville (Rues Chappuis, Foch et Place de l'Eglise)

4. Autosurveillance

- ⌚ COLMAR AGGLOMERATION : Amélioration des dispositifs d'autosurveillance pour 11 déversoirs d'orage

5. Divers

- ⌚ BISCHWIHR : Renouvellement de la station principale
- ⌚ PORTE DU RIED : Création d'une station sous-vide

Variation globale du réseau Assainissement collectif

	2024	2023	2022	2021
Linéaire au 1 ^{er} janvier	474 621 m	472 503 m	470 401 m	468 098 m
Linéaire posé	889 m	1 866 m	1 929 m	1 890 m
Linéaire supprimé	486 m	643 m	1 299 m	1 468 m
Mise à jour (régularisation Elyx)	-1 781 m	894 m	1 472 m	1 881 m
LINEAIRE TOTAL	473 243 m	474 621 m	472 503 m	470 401 m

Variation du réseau Assainissement collectif par commune

	2024	2023	2022	2021
Bischwihr	8 147 m	7 942 m	7 942 m	7 942 m
Colmar	217 122 m	218 325 m	218 424 m	218 440 m
Fortschwihr	7 739 m	7 709 m	6 793 m	6 233 m
Herrlisheim près Colmar	14 760 m	14 600 m	14 571 m	14 526 m
Horbourg-Wihr	34 217 m	35 467 m	35 467 m	35 467 m
Houssen	12 883 m	12 422 m	12 290 m	12 290 m
Ingersheim	24 263 m	23 898 m	23 844 m	23 246 m
Jebsheim	11 011 m	11 111 m	11 111 m	11 111 m
Muntzenheim	10 027 m	8 930 m	8 930 m	8 346 m
Porte du Ried	15 413 m	15 011 m	15 011 m	14 721 m
Ste Croix-en-Plaine	22 458 m	22 233 m	22 072 m	22 072 m
Turckheim	28 207 m	27 403 m	26 637 m	26 637 m
Walbach	6 442 m	6 352 m	6 352 m	6 352 m
Wettolsheim	14 876 m	15 186 m	15 186 m	15 186 m
Wickerschwihr	4 935 m	6 753 m	6 753 m	6 753 m
Wintzenheim	40 743 m	41 279 m	41 121 m	41 079 m
TOTAL	473 243 m	474 621 m	472 503 m	470 401 m

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) Eaux pluviales

Au cours de l'année 2024, Colmar Agglomération a entrepris plusieurs opérations de renouvellement sur le réseau modifiant le linéaire total. Au 31.12.2024 celui-ci est de **125,07 km**.

Principaux travaux réalisés au cours de l'année sur le réseau Eaux pluviales

1. Renforcement des systèmes d'infiltration

- ⇒ HORBOURG-WIHR : Rue Kastler
- ⇒ SUNDHOFFEN Rue des Mésanges
- ⇒ WICKERSCHWIHR : Rue du Jardin

Variation globale du réseau Eaux pluviales

	2024	2023	2022	2021
Linéaire au 1 ^{er} janvier	120 804 m	118 121 m	117 563 m	115 377 m
Linéaire posé	308 m	346 m	204 m	499 m
Linéaire supprimé	0 m	0 m	0 m	0 m
Mise à jour (régularisation Elyx)	3 958 m	2 338 m	355 m	1 687 m
LINEAIRE TOTAL	125 070 m	120 804 m	118 121 m	117 563 m

Variation du réseau Eaux pluviales par commune

	2024	2023	2022	2021
Andolsheim	6 039 m	6 039 m	6 039 m	6 039 m
Bischwihr	4 352 m	1 400 m	1 400 m	1 400 m
Colmar	24 810 m	24 841 m	23 115 m	23 024 m
Fortschwihr	2 093 m	4 698 m	4 555 m	4 525 m
Herrlisheim près Colmar	6 146 m	6 115 m	5 716 m	5 716 m
Horbourg-Wihr	8 094 m	7 926 m	7 926 m	7 902 m
Houssen	12 352 m	11 943 m	11 943 m	11 943 m
Ingersheim	5 513 m	5 407 m	5 407 m	5 407 m
Jebsheim	7 863 m	7 128 m	7 009 m	7 009 m
Muntzenheim	3 264 m	1 000 m	1 000 m	1 000 m
Porte du Ried	6 432 m	6 767 m	6 692 m	6 541 m
Ste Croix-en-Plaine	10 102 m	9 136 m	9 105 m	9 105 m
Sundhoffen	3 983 m	2 171 m	2 171 m	2 171 m
Turckheim	5 748 m	5 699 m	5 699 m	5 495 m
Walbach	6 839 m	6 215 m	6 215 m	6 215 m
Wettolsheim	1 736 m	1 719 m	1 719 m	1 719 m
Wickerschwihr	3 131 m	6 009 m	6 009 m	6 009 m
Wintzenheim	6 573 m	6 591 m	6 400 m	6 342 m
TOTAL	125 070 m	120 804 m	118 121 m	117 563 m

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Les eaux usées, domestiques, industrielles et pluviales sont acheminées par les collecteurs assainissement jusqu'à la station d'épuration du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE) située 200 rue du Ladhof à COLMAR, à l'exception des communes de :

- ⇒ Herrlisheim dont les eaux sont traitées sur place dans la station d'épuration communale
- ⇒ Jebsheim dont les eaux sont traitées sur place dans la station d'épuration communale,
- ⇒ Muntzenheim dont les eaux sont rejetées dans la station d'épuration d'Urschenheim,
- ⇒ Wettolsheim dont les eaux sont acheminées sur la Step du Syndicat des Trois-Châteaux,

Vous trouverez ci-après les chiffres clés des stations gérées par la Colmarienne des Eaux :

Station d'épuration de Herrlisheim

La station d'épuration de Herrlisheim peut traiter 290 m³/jour.

En 2024, pour cette station :

- ➲ **80 943 m³** d'eau ont été traités (contre 73 760 m³ en 2023)
- ➲ 25 tonnes de matières sèches ont été traitées et acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.
- ➲ 4,75 m³ de sous-produits ont été incinérés (1 m³ de sables et 3,75 m³ de déchets et graisses).
- ➲ Rendements :

	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
2022	95,6 %	95,2 %	97,9 %	92,1 %	56,6 %
2023	95,5 %	95,1 %	98,3 %	95,3 %	37,3 %
2024	96,8 %	96,1 %	98,7 %	95,0 %	47,8 %

Station d'épuration de Jebsheim

La station d'épuration de Jebsheim peut traiter 456 m³/jour. Elle a fait l'objet d'une remise aux normes dans une nouvelle installation au cours de l'année 2015.

En 2024, pour cette station :

- ➲ **78 993 m³** d'eau ont été traités (contre 67 774 m³ en 2023).
- ➲ 19,1 tonnes de matières sèches ont été traitées et acheminées vers un centre de compostage suivi d'une valorisation en agriculture.
- ➲ 5,43 m³ de sous-produits ont été incinérés (3,54 m³ de sables et 1,89 m³ de déchets et graisses).
- ➲ Rendements :

	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
2022	99,1 %	97 %	98,6 %	97,5 %	78,1 %
2023	99,6 %	96,8 %	98,6 %	97,9 %	80,5 %
2024	98,3 %	97,1 %	98,6 %	98,2 %	80,8 %

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Le prix du service de l'assainissement correspond à l'ensemble des opérations qui concerne le transport et la dépollution des eaux usées pour la protection de l'environnement. Il est principalement composé de deux éléments, dont le premier est décidé par Colmar Agglomération :

1. La collecte et le traitement des eaux usées

Comprend la construction, l'exploitation et l'entretien des réseaux de collecte, des stations d'épuration et de l'élimination des produits résiduels après assainissement des eaux.

2. Les redevances et taxes prélevées pour les organismes publics

- La redevance « Modernisation des réseaux » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Colmar Agglomération collecte cette redevance pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Vous trouverez en Annexe la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- La TVA au taux de 10 % qui constitue le dernier élément de la facture appliquée à l'assainissement.

Tarifs applicables au 01.01.2024 et au 01.01.2025

Part Collectivité (Colmar Agglomération)

Bischwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschwihr		Au 01.01.2024	Au 01.01.2025
		*	**
Part fixe (€ HT/an)	compteur 15 à 20 mm	69,50 €	63,50 €
	compteur 25 mm	69,50 €	63,50 €
	compteur 30 mm	69,50 €	63,50 €
	compteur 40 mm	69,50 €	63,50 €
	compteur 50 mm	148,00 €	148,00 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	164,00 €	164,00 €
	compteur 100 mm	182,00 €	182,00 €
	Compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

* Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 24 novembre 2023

** Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 22 novembre 2024

Colmar, Herrlisheim, Horbourg-Wihr, Houssen,
Ingersheim, Jebsheim, Ste Croix-en-Plaine,
Turckheim, Walbach,
Wettolsheim, Wintzenheim

		Au 01.01.2024	Au 01.01.2025
		*	**
Part fixe (€ HT/an)	compteur 15 à 20 mm	17,00 €	17,50 €
Abonnement y compris location	compteur 25 mm	35,00 €	35,00 €
compteur	compteur 30 mm	38,00 €	38,00 €
	compteur 40 mm	59,00 €	59,00 €
	compteur 50 mm	148,00 €	148,00 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	164,00 €	164,00 €
	compteur 100 mm	182,00 €	182,00 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

Fortschwihr

		Au 01.01.2024	Au 01.01.2025
		*	**
Part fixe (€ HT/an)	compteur 15 à 20 mm	75,50 €	69,50 €
Abonnement y compris location	compteur 25 mm	75,50 €	69,50 €
compteur	compteur 30 mm	75,50 €	69,50 €
	compteur 40 mm	75,50 €	69,50 €
	compteur 50 mm	148,00 €	148,00 €
	compteur 60 à 70 mm	156,00 €	156,00 €
	compteur 80 mm	164,00 €	164,00 €
	compteur 100 mm	182,00 €	182,00 €
	compteur 150 mm	258,00 €	258,00 €

		Au 01.01.2024	Au 01.01.2025
		*	**
Part Proportionnelle (€ HT/an)	Bischwihr Munzenheim Porte du Ried Wickerschwihr	1,519 €/m ³	1,489 €/m ³
	Colmar Herrlisheim Houssen Ingersheim Jebsheim Sainte-Croix-en-Plaine Turckheim Walbach Wettolsheim	1,155 €/m ³	1,205 €/m ³
	Horbourg-Wihr Wintzenheim	1,220 €/m ³	1,220 €/m ³
	Fortschwihr	1,649 €/m ³	1,600 €/m ³

* Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 24 novembre 2023

** Délibération du Bureau Communautaire de Colmar Agglomération du 22 novembre 2024

Redevances et Taxes	Au 01.01.2024	Au 01.01.2025
Redevance Pollution (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	0,233 €/m ³	–
Redevance Performance Assainissement (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	–	0,138€/m ³
Taxes (TVA)	Taux 10 %	Taux 10 %

Modalités de facturation

Avant l'envoi de la facture, le chargé de clientèle met à jour les données de la facture (tarif, rubrique, date du prochain relevé, etc...) et traite l'ensemble des anomalies signalées par le relevé. Il analyse par exemple, les variations de consommation et en cas de doute, déclenche une enquête complémentaire chez l'usager avant la transmission de la facture.

Les factures sont éditées sur du papier labellisé PEFC et expédiées par un prestataire éditique basé à PRINGY (74). Elles peuvent être complètement dématérialisées sur demande du client (disponible sur l'Agence en ligne avec un message d'information envoyé au client par courriel).

Une facture claire et porteuse d'informations

Le Service de l'Eau édite des factures contenant des informations souhaitées par les clients (qualité de l'eau, informations sur le prix ...). On y retrouve notamment :

- Les Enjeux du cycle de l'eau avec décryptage des différents acteurs de l'eau et de l'assainissement et de leurs rôles ainsi que la destination des sommes collectées ;
- La maîtrise du budget de l'usager avec fourniture au client de l'historique de ses consommations et de ses évolutions (consommation, tarifs ...) ;
- Personnalisation de la facture avec messages et informations propres à l'usager.

En cas de mensualisation, un échéancier modulable avec indication des prélèvements mensuels est intégré à la facture permettant à l'usager de maîtriser son budget.

Facture Assainissement type – 120 m³/an

Facture annuelle d'assainissement 2024 (collecte et traitement des eaux usées) exprimée en € TTC sur la base d'une consommation de 120 m³/an – primes fixes comprises et TVA à 10 %.

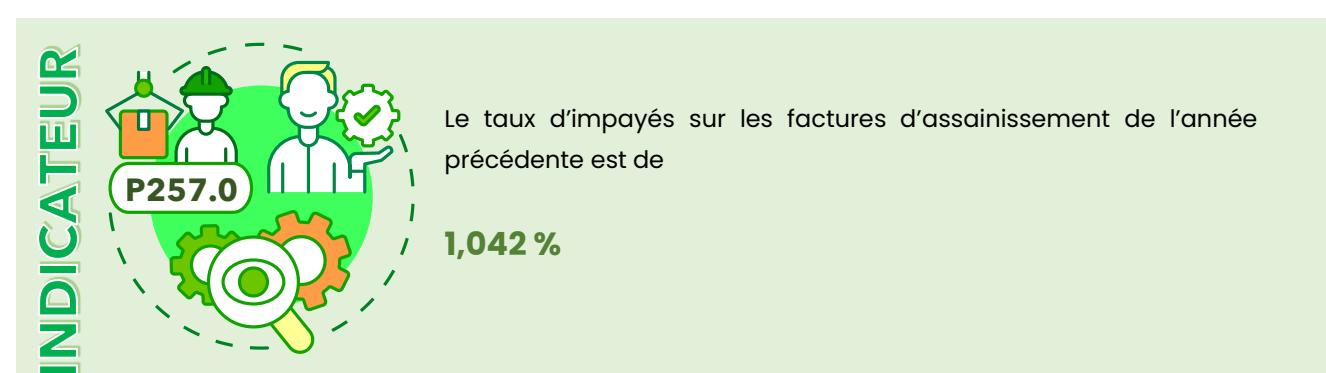
Tarif Assainissement base 120 m ³ /an	Bischwihr Muntzenheim Porte du Ried Wickerschwihr	Colmar Herrlisheim Houssen Ingersheim Jebsheim Ste Croix-en-Plaine Turckheim Walbach Wettolsheim	Fortschwihr	Horbourg-Wihr Wintzenheim La Forge
Part Fixe (compteur 20 mm)	76,45 €	18,70 €	83,05 €	18,70 €
Prix Proportionnel	200,51 €	152,46 €	217,67 €	161,04 €
Redevance Modernisation collecte	30,76 €	30,76 €	30,76 €	30,76 €
TOTAL	307,72 €	201,92 €	331,48 €	210,50 €

Recettes

Facturation du service d'assainissement aux abonnés Part Collecte/Traitement/Fixe	4 736 112,33 € HT
Facturation du service d'assainissement aux abonnés Part sur Redevance	2 474 203,15 € HT

Impayés

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.



Toute facture d'assainissement non payée, même partiellement, est comptabilisée dans cet indicateur, quel que soit le motif du non-paiement. Ne sont concernées que les factures des volumes consommés.

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 451 894,73 € HT
Montant des subventions	64 819,30 € HT
Autres financements	– € HT
Montant de l'autofinancement net	5 387 075,43 € HT

Etat de la dette du service

Encours de la dette au 31.12.2024	1 135 197,14 € HT
Montant remboursé durant l'exercice N-1	293 821,61 € HT
<i>dont en capital</i>	247 472,73 € HT
<i>dont en intérêts</i>	46 348,88 € HT
<i>dont remboursement anticipé</i>	– € HT
<i>dont pénalité actuarielle</i>	– € HT
Durée d'extinction de la dette	11 ans

Amortissements

Montant amorti par la collectivité durant l'exercice	1 898 342,43 € HT
--	-------------------

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

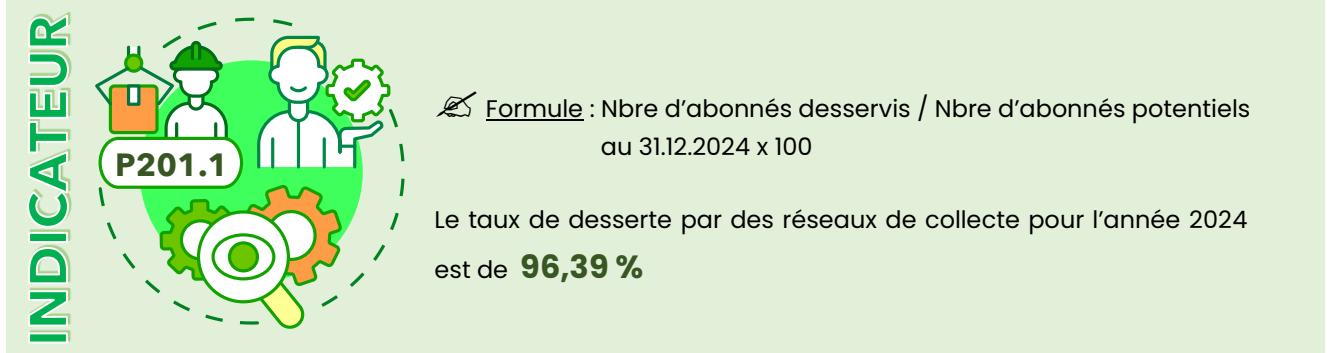
MONTANT PREVISIONNEL DU PROGRAMME 2025		3.163.000 € HT
ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Colmar Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation des programmes de travaux des années suivantes ▪ Extension en zone urbanisable ▪ Réparations et renouvellements divers et imprévus sur les réseaux ▪ Mise en conformité DO Ingersheim Rive Droite / Wettolsheim ▪ Mise en place de prélevateurs automatiques ▪ Renouvellement et mise en regard des vannes du réseau sous-vide ▪ Grosses réparations diverses et imprévues sur les ouvrages 	
Colmar	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension Rue Maurice Ravel (impasse vers site Etat) ▪ Renouvellement Rue Bruat (entre République et Gare) ▪ Renouvellement Rue de Castelnau (Poincaré-Voltaire) ▪ Renouvellement Rue Kalb ▪ Renouvellement Rue de Houssen ▪ Renouvellement Rue Weckerlin ▪ Renouvellement Rue de Wettolsheim ▪ Réhabilitation Rue des Roses ▪ Réhabilitation Rue de la Semm ▪ Réhabilitation Route d'Ingersheim ▪ Réhabilitation Rue Berthe Molly 	
Fortschwihr	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension : Phase 4 Nord de la commune (Rue du Général Kleinenberg, Rue des Bleuets, Rue des Vergers) 	
Houssen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue des Sources 	
Ingersheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue des Juifs 	
Muntzenheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement H2S au poste de refoulement 	
Sainte Croix-en-Plaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Extension Rue Jeanne d'Arc ▪ Renouvellement Rue Chappuis, Rue Foch, Place de l'Eglise 	
Turckheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue de la Grenouillère (Porte du Brandt à Rue de l'Est) 	
Wettolsheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue du Riesling et rue du Traminer 	
Wintzenheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement Rue des Remparts ▪ Renouvellement Rue du Lavoir ▪ Renouvellement Route de Colmar (portion entre Bouleau et Flachsland) 	
MONTANT PREVISIONNEL DU PROGRAMME 2025		1.291.000 € TTC
EAUX PLUVIALES		
Colmar Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de faisabilité, études préliminaires pour la réalisation des programmes de travaux des années suivantes ▪ Mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales ▪ Réparations et renouvellements divers et imprévus sur les réseaux ▪ ZA Ste Croix-en-Plaine : Stagnation eaux pluviales 1^{ère} Impasse des Frères Peugeot 	
Andolsheim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement 11 rue des Merles 	
Bischwihr	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement Rue des Merles 	
Colmar	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement Rues des Charpentiers / Rue des Tonneliers ▪ Renforcement Entrée Rond-Point Ladhof 	

Fortschwihr	▪ Extension : Phase 4 Nord de la commune (Rue du Général Kleinenberg, Rue des Bleuets, Rue des Vergers)
Horbourg-Wihr	▪ Renforcement Rue de Sélestat
Ingersheim	▪ Renforcement Rue des Juifs ▪ Renforcement Rue de la Promenade
Muntzenheim	▪ Renforcement Zone Artisanale
Porte du Ried	▪ Extension Rue de la Chapelle et rue de Wickerschwihr (RD)
Sainte Croix-en-Plaine	▪ Extension Rue du Rempart et Rue Jeanne d'Arc ▪ Renouvellement Rue Chappuis, Rue Foch, Place de l'Eglise
Sundhoffen	▪ Renforcement 3 rue de l'Ecole
Walbach	▪ Renforcement Rue du Château et Rue des Lilas
Wickerschwihr	▪ Renforcement 10 rue du Centre

4. Indicateurs de performances

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Le service d'assainissement collectif dessert 30 923 abonnés (un abonné avec plusieurs points de rejet est comptabilisé une seule fois) pour 32 079 abonnés potentiels.



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

Le patrimoine confié par Colmar Agglomération est géré à l'aide d'un système d'information géographique qui permet de réaliser une cartographie numérique du réseau.

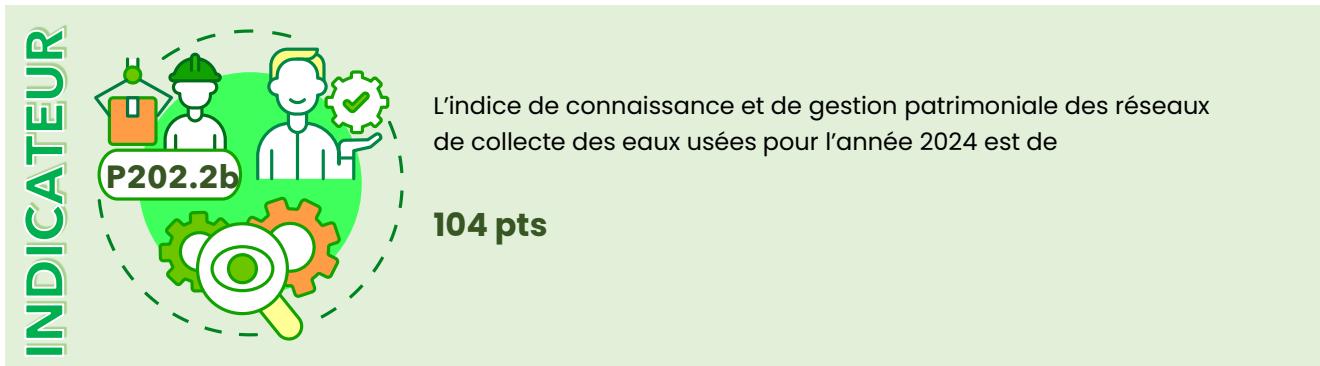
La Colmarienne des Eaux est équipée du logiciel EXYX, standard national des SIG, permettant l'intégration graphique du réseau d'assainissement (ensemble des données connues) des différentes communes de Colmar Agglomération. Cette base de données est un outil important pour administrer le patrimoine mais également pour contribuer à l'optimisation des opérations de maintenance du réseau.

A partir de l'exercice 2013, l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, qui permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution, change de définition et est remplacé par l'indice P202.2B, indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous :

PARTIE A - Plan des réseaux (15 points)	2024	2023
10 points (VP.250) : Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant, s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10	10
5 points (VP.251) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.	5	5

PARTIE B - Inventaire des réseaux (30 points)	2024	2023
10 points (VP.252, VP.253 et VP.254) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies : <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.254) De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires	10	10
De 0 à 15 points (VP.255) : L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	12	12

PARTIE C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)	2024	2023
10 points (VP.256) : Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	10
De 1 à 5 points (VP.256) : Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	4	4
10 points (VP.257) : Localisation et description des ouvrages annexes (poste de relèvement, postes de refoulement, déversoirs ...)	10	10
10 points (VP.258) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées <u>Nota</u> : En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10	10
10 points (VP.259) : Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	0	0
10 points (VP.260) : L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10
10 points (VP.261) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	10	0
10 points (VP.262) : Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) <u>Nota</u> : les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP.xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.	10	0



Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur P203.3)

- ⌚ Station d'épuration de Herrlisheim → OUI
- ⌚ Station d'épuration de Jebsheim → OUI

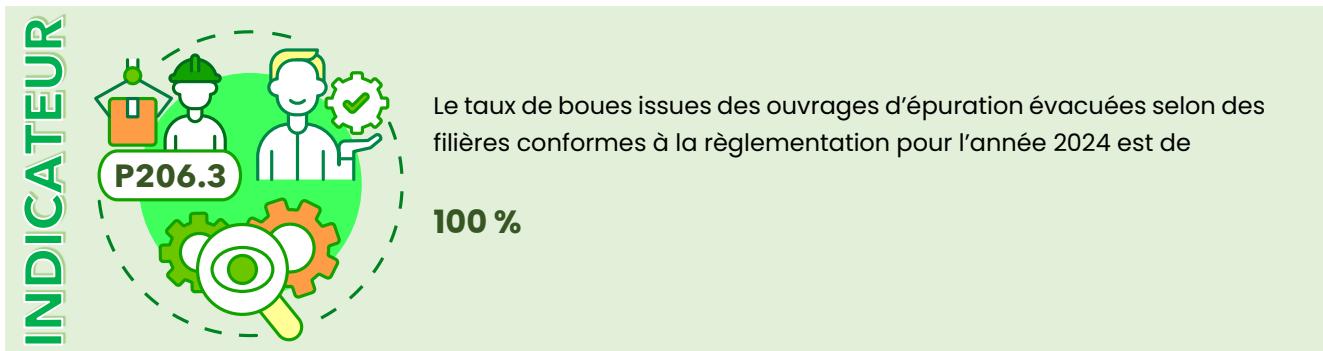
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Indicateur P204.3)

- ⌚ Station d'épuration de Herrlisheim → OUI
- ⌚ Station d'épuration de Jebsheim → OUI

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

- ⌚ Station d'épuration de Herrlisheim → OUI
- ⌚ Station d'épuration de Jebsheim → OUI

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)



Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

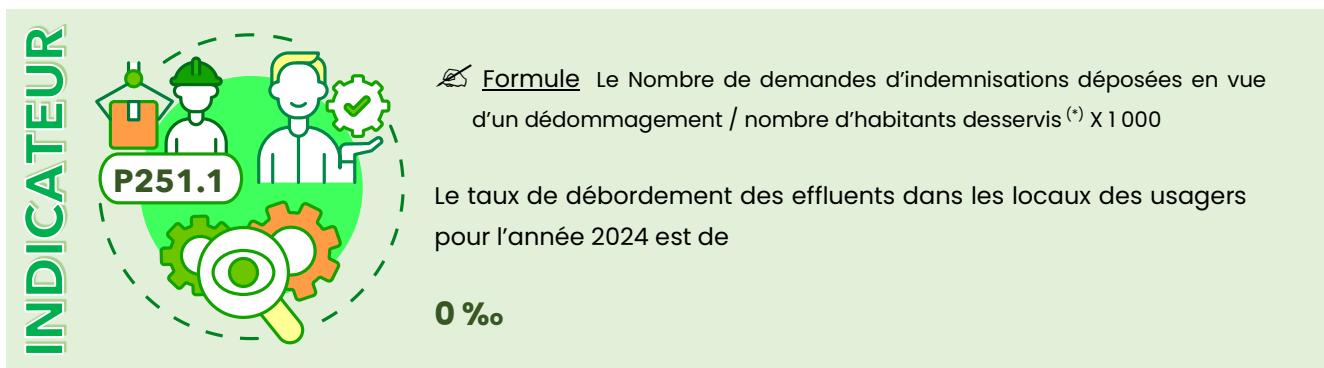
Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation à la suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Seuls les sinistres ayant provoqué des dommages dans les locaux de tiers, usagers ou non du service, sont à prendre en compte. Les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ainsi que tous les sinistres pour lesquels la responsabilité pleine et entière de l'abonné ou d'un tiers est établie ne sont pas à prendre en compte.

A contrario, tous les sinistres pour lesquels la responsabilité de l'abonné ou d'un tiers ne peut pas être clairement établie sont à retenir pour le calcul de l'indicateur (notamment ceux donnant lieu à contentieux).

En 2024, 1 débordement dans les locaux de tiers a été enregistré et a fait l'objet d'une ouverture de dossier pour sinistre auprès de la compagnie d'assurance AXA.

Ce dossier a été classé sans suite en raison du non-respect par l'usager de l'article 32 du Règlement du service de l'assainissement collectif relatif à l'étanchéité des installations et la protection contre le reflux.

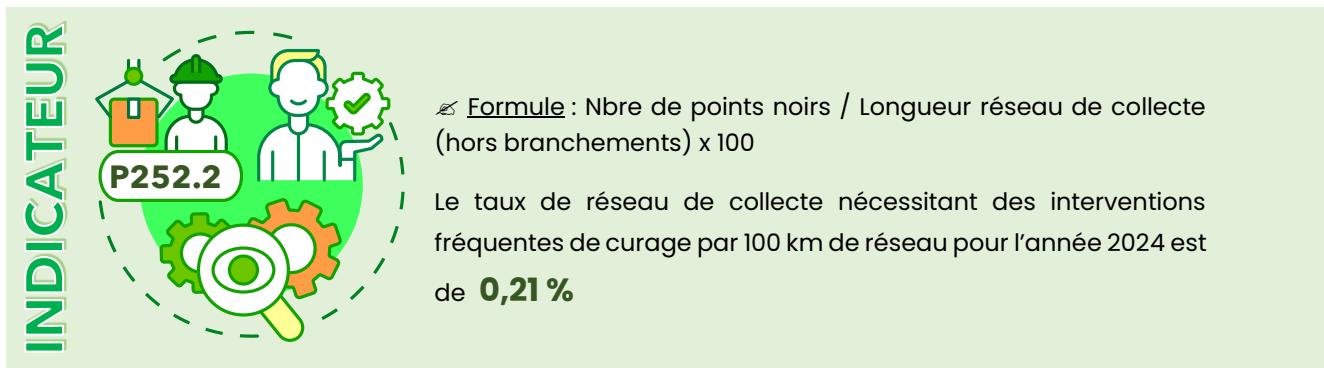


(*) Population légale millésimée 2022 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2025 = 110.046 habitants

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

51,65 km de réseau de collecte, 5,57 km de réseau Eaux Pluviales et 14 058 siphons et 993 puits d'infiltration ont été curés en 2024 sur le territoire de Colmar Agglomération.

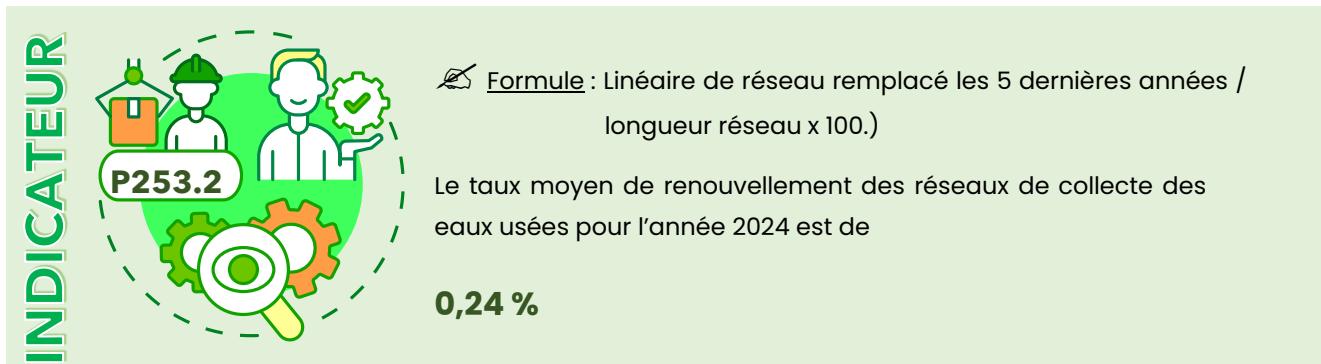
1 point sensible nécessite des interventions spécifiques ou plus fréquentes, il s'agit du siphon sous la Lauch à Colmar.



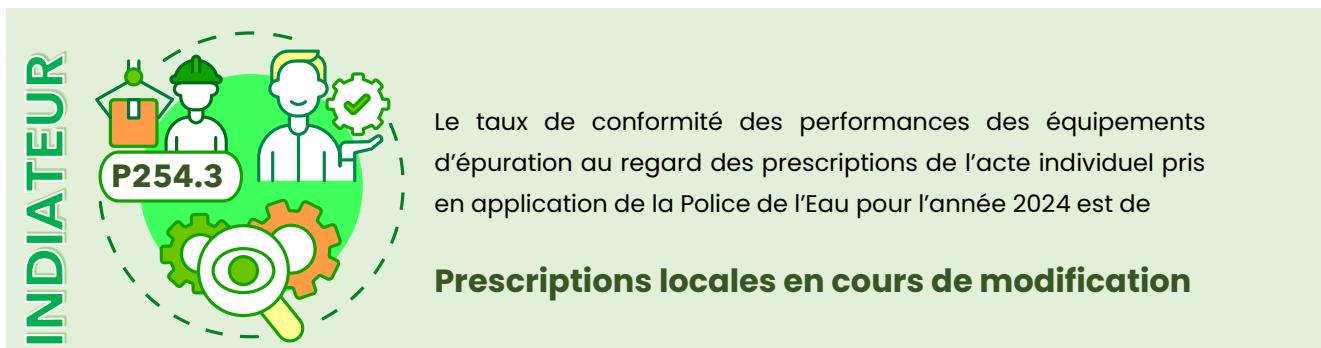
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Le renouvellement des réseaux anciens s'est fait en veillant tout particulièrement à prendre en compte les programmes de voirie décidés par les communes membres de Colmar Agglomération.

Le linéaire renouvelé ces 5 dernières années est de : 5 751 ml dont 486 ml renouvelés en 2024.



Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau



Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

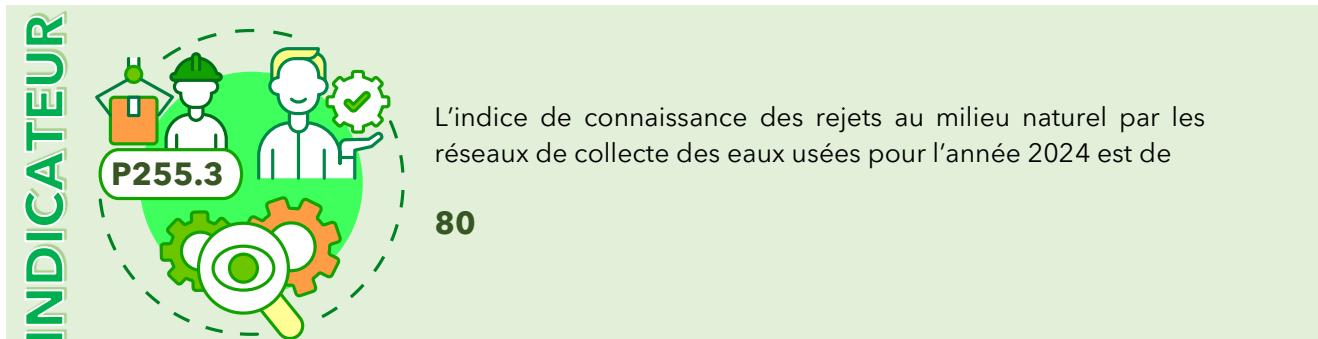
Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

PARTIE A - Eléments communs à tous les types de réseaux (100 points)	2024	2023
20 points (VP.158) - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	20
10 points (VP.159) - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10

20 points (VP.160) - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20
30 points (VP.161) - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	10	10
10 points (VP.162) - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015	10	10
10 points (VP.163) - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	0	0

PARTIE B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (10 points)	2024	2023
10 points (VP.164) - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	0	0

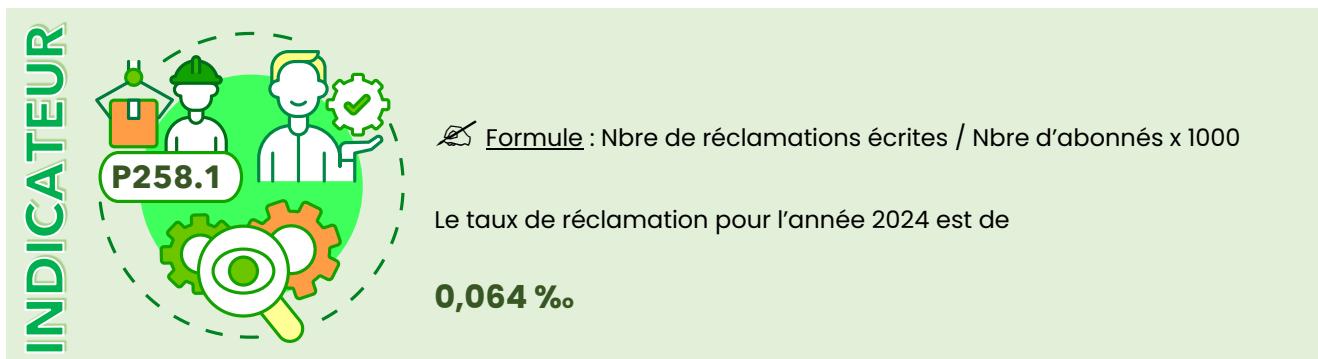
PARTIE C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (10 points)	2024	2023
10 points (VP.165) - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10



Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites relatives au Service de l'Assainissement à l'exception de celles concernant le niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service.

2 réclamations écrites ont été enregistrées en 2024 pour le service de l'assainissement.



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Pour 2024, le montant des abandons de créances N-1 est de 0 €.

INDICATEUR



 Formule : Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité / Volume comptabilisé domestique

La part de la solidarité aux abonnés les plus démunis, dans le prix de l'assainissement pour 2024 est de :

0,000 €/m³

Opérations de coopération décentralisée

Dans le droit fil de la loi « Oudin-Santini » qui permet aux collectivités locales de financer des actions de solidarité pour contribuer à un meilleur accès à l'eau pour les habitants d'autres continents, le Conseil Communautaire a, par délibération du 5 mai 2012, décidé d'engager une action de solidarité internationale au titre de la loi et approuvé le principe de l'attribution d'une aide dans ce cadre à une Organisation Non Gouvernementale (ONG).

En 2024, aucune action de solidarité n'a été versée.

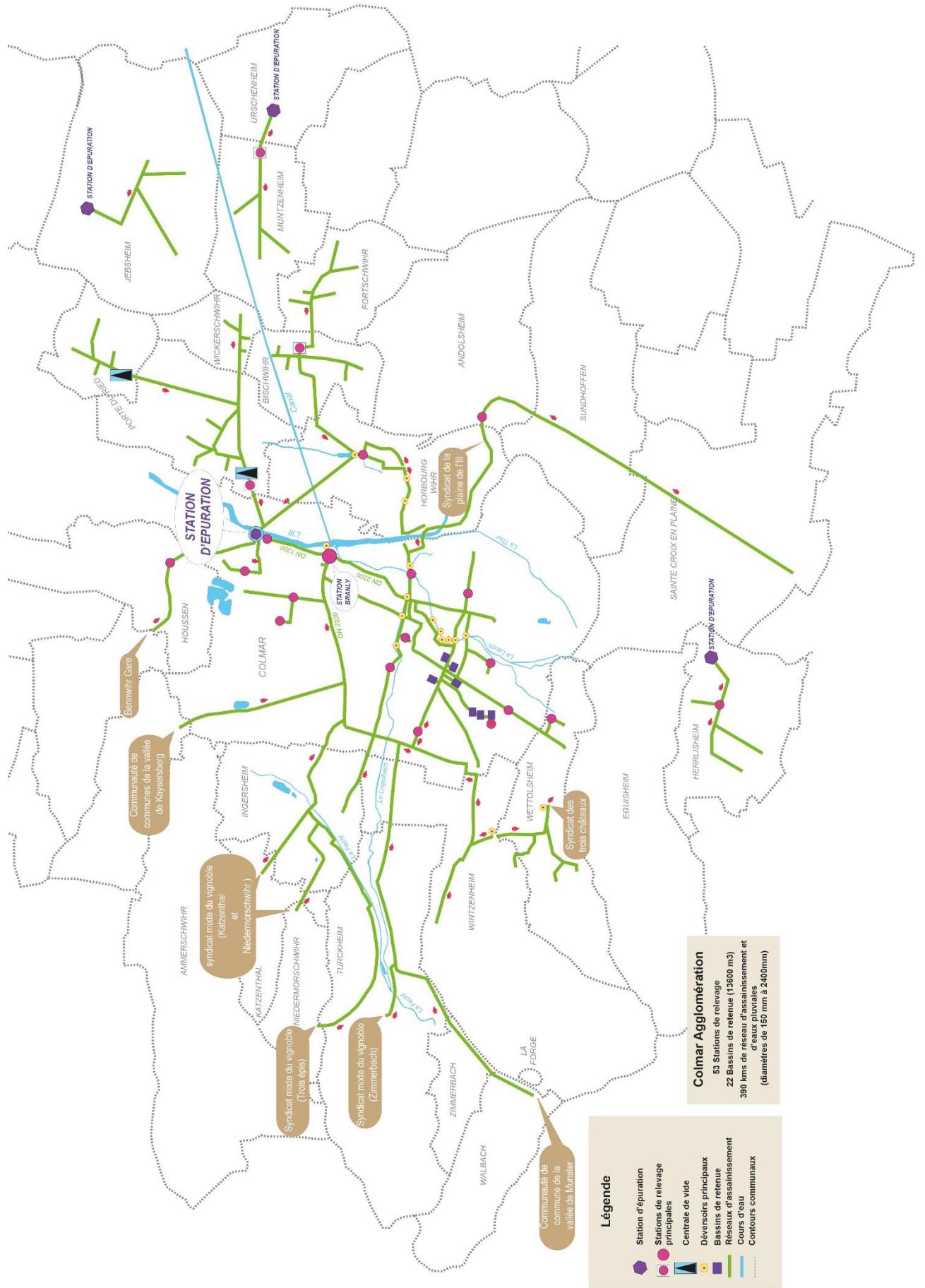
Pour mémoire, une aide de 4.000 € avait été versée en 2023 à l'association Terre des Hommes France Association Locale du Haut-Rhin pour le projet de création d'un forage à pompe manuelle, la création de six latrines et d'un site de maraîchage au TOGO dans la région des Plateaux (Préfecture de l'AMOU).

ANNEXES

- 1** Schéma de principe d'adduction de l'assainissement collectif
- 2** Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
- 3** Facture type 120 m³ - Assainissement
- 4** Récapitulatif des indicateurs de performances

ANNEXE 1

Schéma de Principe de l'assainissement collectif



ANNEXE 2

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

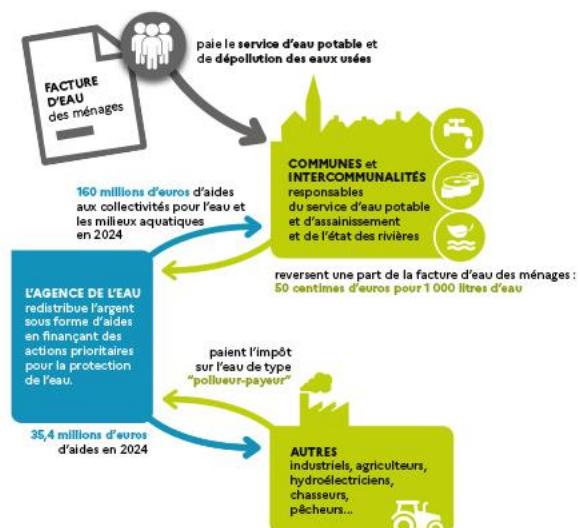
Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,14 euros TTC par m³ (Sispea • données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



```
graph TD; A[FACTURE D'EAU des ménages] --> B[paie le service d'eau potable et de dépollution des eaux usées]; B --> C[COMMUNES et INTERCOMMUNALITÉS responsables du service d'eau potable et d'assainissement et de l'état des rivières]; C --> D[reversent une part de la facture d'eau des ménages: 50 centimes d'euros pour 1 000 litres d'eau]; D --> E[L'AGENCE DE L'EAU redistribue l'argent sous forme d'aides en finançant des actions prioritaires pour la protection de l'eau.]; E --> F[35,4 millions d'euros d'aides en 2024]; F --> G[AUTRES industriels, agriculteurs, hydroélectriques, chasseurs, pêcheurs...]; G --> H[paitent l'impôt sur l'eau de type "pollueur-payeur"]
```



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur **5 priorités d'actions**, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-d-intervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



PEFC™

Maquette : AELB-DIC - Réalisation : EII • Mars 2025 • Imprimé sur papier PEFC™

→ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMpte !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

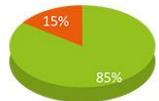
En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

ANNEXE 3

Facture type 120 m³ - Assainissement

 <p>Nous contacter Par internet : www.cdeaux.fr Par téléphone : Lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Le vendredi de 8h30 à 12h00 Pour vos demandes : 03 89 22 94 50 Urgence 24h/24 : 0820 320 332 0,12 € TTC/min Accueil physique : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 Sauf le mercredi de 8h30 à 13h00 Par courrier : COLMARIENNE DES EAUX CS 80131 20 RUE DES MÉTIERS 68025 COLMAR CEDEX Siret 389 807 108 00045 OPÉRATEUR POUR LE COMPTE DE:  Message Carte interactive sur https://www.cdeaux.fr/carte-travaux /Retrouvez nos informations travaux en temps réel sur notre site Internet www.cdeaux.fr rubrique actualités.</p>	<p>FACTURE RELÈVE DU 31 DECEMBRE 2024</p> <p>Adresse desservie : FACTURE 120 M3 COLMAR RUE DES METIERS 68000 COLMAR</p> <p>Votre n° de contrat : 1059907 Facture n° 521255</p> <p>FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES METIERS CS 80131 68025 COLMAR CEDEX</p> <p>Récapitulatif de votre facture</p> <table><tr><td>Montant à payer :</td><td>201,92 € TTC</td><td>avant le xx/xx/xxxx</td></tr><tr><td colspan="3">comportant :</td></tr><tr><td>COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USEES</td><td>171,16 €</td><td></td></tr><tr><td>ORGANISME PUBLIC</td><td>30,76 €</td><td></td></tr><tr><td>Montant total</td><td>201,92 €</td><td></td></tr></table>  <p>Votre consommation d'eau</p> <p>Consommation facturée : 120 m³ Soit 120 000 litres d'eau Historique de votre consommation</p> <p>Périodes prises en compte : Abonnement : Janvier 2024 à Décembre 2024 Consommation : Janvier 2024 à Décembre 2024 Prix TTC au litre : 0,00153 € (hors abonnement) soit 1,5268 € au m³</p> <p>Comment régler votre facture d'eau</p> <ul style="list-style-type: none">Par carte bancaire et espèces à l'agence Colmarienne des EauxEn renvoyant à l'aide de son enveloppe retour, le TIP ci-dessous daté et signéPar chèque à l'ordre de Colmarienne des EauxPar internet : www.cdeaux.frPar virement sur le compte de la Colmarienne des Eaux : IBAN FR76 1189 9001 0200 0532 3094 568 BIC CMCIFR2ALe prélèvement automatique : supprime toute formalité d'envoi, évite tout oubli <p>Votre paiement</p> <table><tr><td>Date et Lieu</td><td>Signature</td><td>FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES METIERS 68025 COLMAR CEDEX</td><td>IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR49ZZZ430214 RUM : TIP19010000000010599070000521255</td></tr></table> <p>Montant : 201,92 €</p> <p>TIPS€PA</p> <p>COLMARIENNE DES EAUX TSA 50016 93328 AUBERVILLIERS CEDEX</p> <p>000110599070 FACTURE 120 M3 COL 190100000402 3700000010599070000521255963111 20192</p>	Montant à payer :	201,92 € TTC	avant le xx/xx/xxxx	comportant :			COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USEES	171,16 €		ORGANISME PUBLIC	30,76 €		Montant total	201,92 €		Date et Lieu	Signature	FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES METIERS 68025 COLMAR CEDEX	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR49ZZZ430214 RUM : TIP19010000000010599070000521255
Montant à payer :	201,92 € TTC	avant le xx/xx/xxxx																		
comportant :																				
COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USEES	171,16 €																			
ORGANISME PUBLIC	30,76 €																			
Montant total	201,92 €																			
Date et Lieu	Signature	FACTURE 120 M3 COLMAR 20 RUE DES METIERS 68025 COLMAR CEDEX	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR49ZZZ430214 RUM : TIP19010000000010599070000521255																	

Votre facture détaillée		Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Montant (€TTC)
COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USEES						
Part Fixe Assainissement	du 01/01/24 au 31/12/24	2	8,5000	17,00	10,00 %	18,70
Part Colmar Agglomération Collecte	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,7860	94,32	10,00 %	103,75
Part Colmar Agglomération Traitement	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,3690	44,28	10,00 %	48,71
Total COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USEES				155,60		171,16
ORGANISME PUBLIC						
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,2330	27,96	10,00 %	30,76
Total ORGANISME PUBLIC				27,96		30,76
Montant total HT : 183,56 €				183,56		201,92

Détail du montant de la TVA

Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
183,56 €	10,00 %	18,36 €

Détail des montants

Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Solde antérieur	Montant à payer :
183,56 €	18,36 €	201,92 €	0,00 €	201,92 €



Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier Colmarienne des Eaux, CS 80131 20 rue des Métiers 68025 COLMAR CEDEX

ANNEXE 4

Récapitulatif des indicateurs de performances Assainissement

INDICATEURS		2024	2023	2022	2021
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,39 %	96,89 %	96,97 %	96,94 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	104 pts	84 pts	84 pts	84 pts
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<u>Steps</u> • Herrlisheim • Jebsheim	OUI OUI	OUI OUI	OUI OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<u>Steps</u> • Herrlisheim • Jebsheim	OUI OUI	OUI OUI	OUI OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<u>Steps</u> • Herrlisheim • Jebsheim	OUI OUI	OUI OUI	NON OUI
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	7 100,69 €	13 519,69 €	11 771,09 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0,018 %	0,054 %	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0,21 % (1 point)	0,21 % (1 point)	0,21 % (1 point)	0,21 % (1 point)
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,24 %	0,31 %	0,37 %	0,38 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'eau	Prescriptions locales en cours de modification	Prescriptions locales en cours de modification	Prescriptions locales en cours de modification	Prescriptions locales en cours de modification
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	80	80	80	80
P256.2	Durée d'extinction de la dette	11 ans	10 ans et 7 mois	7 ans et 11 mois	10 ans et 10 mois
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,042 %	0,112 %	0,196 %	0,171 %
P258.1	Taux de réclamations	0,064 %	0,032 %	0,098 %	0 %